

# Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

5<sup>e</sup> séance, 24<sup>e</sup> année

**Province de Québec  
Centre de services scolaire des Navigateurs  
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 25 janvier 2022 à 18 h 30, à distance Teams.

## **Membres du conseil d'administration présents :**

Madame Ève Lapointe, présidente du CA et parent d'un élève  
Monsieur Alexandre Briand, vice-président du CA et parent d'un élève  
Madame Karine Barma-Hamel, parent d'un élève  
Madame Jany St-Cyr, parent d'un élève  
Madame Amélie Turgeon, parent d'un élève

Monsieur Guy Dufour, membre de la communauté  
Monsieur Yannick Forgues, membre de la communauté  
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté  
Madame Hélène Massé, membre de la communauté

Madame Lise Bergeron, membre issue du personnel de soutien  
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant  
Monsieur Éric Pouliot, directeur d'établissement  
Madame Louise Roberge, membre issue du personnel d'encadrement

## **Membre du conseil d'administration absent :**

Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté

## **Membres du personnel administratif présents :**

Madame Esther Lemieux, directrice générale  
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint  
Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe et directrice des Services des communications  
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale  
Madame Pascale Girard-Toupin, directrice des Services éducatifs  
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles  
Monsieur Martin Hugues Gauthier, observateur

## **1.0 PRÉLIMINAIRES**

### **1.1 Mot de bienvenue**

Madame Ève Lapointe, présidente, adresse un mot de bienvenue aux membres du conseil d'administration.

### **1.2 Ouverture de la séance ordinaire**

Madame Ève Lapointe propose l'ouverture de la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 janvier 2022 à 18 h 30.

# Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

## 1.3 Vérification de la légalité de la séance

### 1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

### 1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

CA-21-22-128

## 1.4 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Jacques Nadeau et résolu :

**DE RETIRER** le point 2.4 – Décision concernant un membre du personnel;

**D'AJOUTER** le point suivant : **Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) – Demande d'ajout d'espace – Bâtiment modulaire**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour **modifié** suivant :

### 1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
  - 1.3.1 Avis de convocation
  - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration
  - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2021
  - 1.5.2 Suivi au procès-verbal
- 1.6 Interventions du public et période de questions
- 1.7 Interventions ou rapport des élèves du CSSDN
- 1.8 Mot de la présidente

### 2.0 Décisions

- 2.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 – 2023-2024 – 2024-2025 – Adoption
- 2.2 Calendrier des réunions du conseil d'administration et de ses comités pour 2022-2023 – Adoption
- 2.3 Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances de dommages du Centre de services scolaire de Navigateurs
- 2.4 École du Boisé – Demande de cession de terrain à la Ville de Lévis – Annulation de résolutions
- 2.5 École du Boisé – Échange de terrains – Ville de Lévis
- 2.6 Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) – Demande d'ajout d'espace – Bâtiment modulaire

### 3.0 Information

- 3.1 Mot de la Direction générale

### 4.0 Rapports des comités

- 4.1 Comité exécutif
- 4.2 Comité de vérification
- 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.4 Comité des ressources humaines
- 4.5 Comité CSÉHDAA
- 4.6 Comité de parents
- 4.7 Comité consultatif de transport

# Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

## 5.0 Questions diverses

5.1 Questions et messages des membres

## 6.0 Levée de la séance

**ADOPTÉE** à l'unanimité

## 1.5 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

CA-21-22-129

### 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2021

**ATTENDU** l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 7 décembre 2021 a été remis à tous les membres du conseil d'administration dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Amélie Turgeon et résolu :

**DE** dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 7 décembre 2021 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

### 1.5.2 Suivi au procès-verbal

Un suivi au procès-verbal est fait.

## 1.6 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

## 1.7 Interventions ou rapport des élèves du CSSDN

Aucune intervention.

Un membre demande si les élèves ont l'habitude d'intervenir à ce point, la réponse est non, c'est très rare.

## 1.8 Mot de la présidente

Madame Ève Lapointe, présidente, souhaite une bonne année 2022 aux membres du conseil d'administration.

## 2.0 DÉCISIONS

CA-21-22-130  
SG

### 2.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 – 2023-2024 – 2024-2025 – Adoption

**ATTENDU** l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* faisant état de l'obligation, pour un centre de services scolaire, d'établir annuellement son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès du comité de parents, des conseils d'établissement, de la Ville de Lévis et de la MRC de Lotbinière

## Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

en vertu des articles 39, 40, 79(1), 101, 110(1), 193(2) et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jany St-Cyr et résolu :

**D'ADOPTER** le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Navigateurs pour les années 2022-2023 – 2023-2024 et 2024-2025 tel que déposé et versé aux archives sous la cote CA-21-22-130.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-21-22-131  
SG

### 2.2 Calendrier des réunions du conseil d'administration et de ses comités pour 2022-2023 – Adoption

À la suite d'une question, il est précisé que les membres pourront changer le mode des réunions en présence ou en Teams en fonction de leurs besoins. Il est suggéré d'attendre après les élections de ce printemps et l'arrivée possible de nouveaux membres, ce qui permettra également aux mesures sanitaires d'évoluer. Pour l'instant, en fonction des règles édictées par la Santé publique, les rencontres se dérouleront à distance.

**ATTENDU** l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'administration doit se réunir au moins 4 fois par année;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration souhaitent déterminer à l'avance les dates retenues pour leurs réunions ordinaires au cours de l'année scolaire 2022-2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Éric Pouliot et résolu :

**QUE** le calendrier des réunions du conseil d'administration et de ses comités pour 2022-2023 soit adopté et versé aux archives sous la cote CA-21-22-131.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-21-22-132  
SG

### 2.3 Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances de dommages du Centre de services scolaire de Navigateurs

**ATTENDU** l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par le regroupement de certains centres de services scolaires de l'Est du Québec pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

**ATTENDU** qu'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2022-2023, selon les avis reçus;

**ATTENDU** que le Centre de services scolaire de l'Estuaire a accepté de représenter les centres de services scolaires membres du regroupement auprès de la firme de conseillers en gestion de risques Gestion Turcot & Associés inc.;

**ATTENDU** qu'il serait dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Navigateurs de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances de dommages;

**ATTENDU** l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

**ATTENDU** la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels de prévoir la durée du contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

## Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

**ATTENDU** que l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services;

**ATTENDU** que l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à 3 ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Guy Dufour et résolu :

**DE RENOUELER** l'adhésion du Centre de services scolaire des Navigateurs au regroupement d'achat des centres de services scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2022-2023;

**DE MANDATER** la firme Gestion Turcot & Associés inc. pour entamer une négociation de gré à gré avec la firme de courtage actuelle en application de la clause d'option de renouvellement, ou pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des centres de services scolaires du regroupement concerné;

**DE MANDATER** le Centre de services scolaire de l'Estuaire pour réaliser le cas échéant, l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à ce centre services scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;

**DE S'ENGAGER** à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Gestion Turcot & Associés inc., soit de renouveler avec les assureurs actuels ou avec les firmes déterminées à la suite d'un appel d'offres pour l'ensemble des centres de services scolaires ayant participé au regroupement;

**QUE** le conseil d'administration, à titre de dirigeant de l'organisme public **AUTORISE** l'octroi d'un contrat de services d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

**D'AUTORISER** Mme Esther Lemieux, directrice générale ou Mme Sandra Cauchon, secrétaire générale, à signer tout document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-21-22-133  
SRM

### 2.4 École du Boisé – Demande de cession de terrain à la Ville de Lévis – Annulation de résolutions

**ATTENDU** que l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique (L.I.P.)* ne peut s'appliquer dans le cadre de la demande de cession de terrain pour l'agrandissement de l'École du Boisé ainsi que pour l'annulation du bail emphytéotique affectant cet établissement selon l'avis obtenu auprès de Mme Krystel Doucet, directrice de l'amélioration et du maintien des infrastructures, à la Direction générale de la gestion des infrastructures du ministère de l'Éducation;

**ATTENDU** que les résolutions CA-20-21-053 et CA-21-22-101 n'ont plus raison d'être sous la forme telles que rédigées;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'annuler lesdites résolutions;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Lise Bergeron et résolu :

**D'ANNULER** les résolutions CA-20-21-053 et CA-21-22-101.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration  
Centre de services scolaire des Navigateurs**

CA-21-22-134

SRM

**2.5 École du Boisé – Échange de terrains – Ville de Lévis**

**ATTENDU** les besoins d'ajout d'espace nécessaires à l'École du Boisé selon les prévisions de clientèle et découlant de l'implantation des maternelles 4 ans ainsi que l'autorisation ministérielle obtenue pour ce faire;

**ATTENDU** que le lot 2 059 655 sur lequel est érigé l'École du Boisé, ainsi que la cour d'école, est l'objet d'un bail emphytéotique conclut avec la Municipalité de Pintendre en 1992 et venant à échéance le 29 juin 2091;

**ATTENDU** que l'agrandissement de l'École du Boisé requiert que la Ville de Lévis cède une parcelle du lot 2 900 119, d'une superficie approximative de 1 878 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU** que le ministère de l'Éducation n'autorise plus un centre de services scolaire à faire l'acquisition d'un terrain par bail emphytéotique;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adresser une demande de cession de l'actuel lot 2 059 655, d'une superficie de 5 144 m<sup>2</sup>, ainsi que d'une parcelle du lot 2 900 119 nécessaire à l'agrandissement de l'École du Boisé, d'une superficie approximative de 1 878 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU** que la Ville de Lévis désire une contrepartie à cette cession, ladite contrepartie consistant à l'acquisition d'une parcelle de terrain du lot 2 433 377 longeant la rue Vincent-Chagnon;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adresser au ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, une demande d'autorisation afin de procéder à l'acquisition des terrains concernés, tel que prévu à l'article 272 de la *L.I.P.* ainsi qu'à l'aliénation d'une parcelle du lot 2 433 377 d'une superficie à préciser;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Amélie Turgeon et résolu :

**DE MANDATER** la directrice générale, Mme Esther Lemieux, à négocier les termes d'un échange de terrains afin de rencontrer les objectifs recherchés par les présentes, à savoir, l'acquisition d'une parcelle du lot 2 900 119 aux fins d'agrandissement de l'École du Boisé, l'acquisition du lot 2 0059 655 en remplacement du bail emphytéotique et l'aliénation d'une parcelle du lot 2 433 377 au profit de la Ville de Lévis afin de permettre l'agrandissement de l'Aréna de Lévis;

**D'ADRESSER** au ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, une demande d'autorisation en vue de l'acquisition et de l'aliénation des lots concernés;

**D'AUTORISER** la directrice générale, Mme Esther Lemieux, à signer tout document découlant de la présente résolution, notamment l'acte notarié.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-21-22-135

SRM

**2.6 Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) – Demande d'ajout d'espace – Bâtiment modulaire**

**ATTENDU** les besoins d'ajout d'espace manifestés par la direction du Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC);

**ATTENDU** l'opportunité d'acquérir un bâtiment modulaire répondant aux besoins du CNCEC à un coût estimé moindre en raison de la fin de la location dudit bâtiment à l'École du Grand-Voilier – Saint-Laurent;

**ATTENDU** que le financement de cette acquisition sera assumé par le CNCEC;

## **Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs**

**ATTENDU** l'autorisation ministérielle requise en termes d'ajout d'espace pour l'acquisition d'un tel bâtiment;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adresser une demande officielle d'ajout d'espace au ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Karine Barma-Hamel et résolu :

**D'ADRESSER** au ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, une demande d'ajout d'espace pour l'acquisition d'un bâtiment modulaire de 12 locaux équivalent-classes, d'une superficie d'environ 2 600 m<sup>2</sup>, par voie de soumission publique, afin de desservir les besoins de formation destinés, notamment aux Services aux entreprises (SAE);

**QUE** le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

### **3.0 INFORMATION**

#### **3.1 Mot de la Direction générale**

Madame Esther Lemieux, directrice générale, donne de l'information aux membres du conseil au sujet de la rentrée scolaire en présence de janvier 2022. Les autotests ont été reçus dans les écoles primaires. Les écoles secondaires ont reçu des tests panbios pour le personnel et des tests panbios devraient aussi être rendus disponibles aux élèves (de même qu'en FP). À la suite d'une question, Mme Lemieux informe les membres que les jeunes de 13 ans ont droit aux autotests en pharmacie dorénavant.

Madame Lemieux indique que les règles d'isolement et cas contact ont changé et fait un résumé aux membres au sujet de ces nouvelles règles.

Les taux d'absentéisme sont envoyés au MEQ deux fois par semaine, conformément aux instruction du Ministère et celui-ci rend compte à la population par la suite.

Concernant la pénurie de personnel, elle est existante au CSSDN et elle n'est pas principalement causée par la Covid. Le CSSDN n'a cependant pas encore sollicité des parents bénévoles, souhaitant d'abord avoir accès à du personnel qualifié, mais cette option n'est pas écartée. Il manque des employés de soutien, des enseignants et des professionnels. Des retraités qualifiés ont été recrutés pour donner un coup de main.

Le 31 janvier 2022, les activités parascolaires pourront recommencer.

Pour le moment, le CSS ne manque pas de chauffeurs d'autobus.

Concernant les sondes dans les écoles pour mesurer le CO<sup>2</sup>, celles reçues ont été installées. Il en manque cependant à recevoir, et quelques centaines de sondes ont été reçues aujourd'hui même. La sonde, une fois installée, doit être ensuite calibrée pour être fonctionnelle. Cette calibration prend quelques jours. Le CSSDN travaille activement pour mener à bien ce dossier. Mme Lemieux rappelle qu'un taux pouvant atteindre jusqu'à 5000 PPM de CO<sup>2</sup> n'est pas dangereux pour la santé, et que c'est en raison de la pandémie et de la contagion du virus qu'un taux de 1000 PPM a été établi par le Ministère.

Madame Lemieux indique aux membres que lors des journées pédagogiques, il n'est pas possible de basculer en enseignement à distance. Le calendrier scolaire prévoit une journée pédagogique lors d'une tempête. Ce calendrier, qui est ultimement adopté par le CSS, est

## **Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs**

soumis à des consultations, notamment avec les syndicats, avant son adoption. Il n'est donc pas possible de prendre une décision à la dernière minute qui ne respecterait pas le calendrier. Mme Lemieux indique qu'au final, les élèves sont avantagés lorsqu'une journée de tempête devient une journée pédagogique, puisqu'ils recevront plus tard dans l'année scolaire une journée de cours en présentiel pour compenser la journée manquée, au lieu d'une journée en enseignement à distance.

### **4.0 RAPPORTS DES COMITÉS**

#### **4.1 Comité exécutif**

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif, fait état des décisions qui ont été prises à la réunion du 25 janvier 2022. La prochaine rencontre aura lieu le 22 mars 2022.

#### **4.2 Comité de vérification**

Monsieur Alexandre Briand, président du comité de vérification, informe les membres que la prochaine réunion aura lieu le 15 février 2022.

#### **4.3 Comité de gouvernance et d'éthique**

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, indique aux membres que la prochaine réunion aura lieu le 15 mars 2022.

#### **4.4 Comité des ressources humaines**

Monsieur Guy Dufour, président du comité des ressources humaines informe les membres que la prochaine réunion est prévue le 22 mars 2022.

#### **4.5 Comité CSÉHDAA**

Madame Ève Lapointe, présidente du comité CSÉHDAA, fait état des sujets qui ont été abordés lors de la dernière réunion. Elle informe les membres que la prochaine réunion aura lieu le 7 février 2022.

#### **4.6 Comité de parents**

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité de parents, fait état des sujets qui ont été abordés lors des réunions du 13 décembre 2021 et du 17 janvier 2022. Elle indique que la prochaine réunion aura lieu le 21 février 2022.

#### **4.7 Comité consultatif de transport**

Madame Louise Roberge, membre du comité consultatif du transport, indique que la prochaine réunion est prévue le 22 février 2022.

### **5.0 QUESTIONS DIVERSES**

#### **5.1 Questions et messages des membres**

Aucune question et aucun message.

**Procès-verbal du conseil d'administration  
Centre de services scolaire des Navigateurs**

CA-21-22-136

**6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jany St-Cyr et résolu :

**D'ADOPTER** la levée de la séance à 19 h 33.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

*Eve Lapointe*

---

Ève Lapointe  
Présidente

*Sandra Cauchon*

---

Sandra Cauchon  
Secrétaire générale